

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2008

L'an deux mil huit, le **8 avril**, à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Nonglard, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. Eric LABAZ, Maire.

Présents : Eric LABAZ, Olivier VORMS, BOURNAY Marie-Hélène, ROSSET Luc, GUITTON Christophe, BOCQUET Jean-François, ESCARAVAJAL François, NANA Myriam, FOSSOUX François, VIVIANT Ginette.

Absente excusée : VIVIANT Bénédicte (*Pouvoir à Mr Eric LABAZ*)

Secrétaire de séance : Olivier VORMS

1. **LECTURE ET APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 8 AVRIL 2008**

2. **ETABLISSEMENT DE LA LISTE POUR LA DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS** : Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, cette commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. Monsieur le Maire précise que la durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune. La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le vendredi 16 mai 2008. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de dresser une liste de 24 noms, parmi lesquelles le directeur des services fiscaux désignera six titulaires et six suppléants, dans les conditions précisées à l'article 1650 du code général des impôts :

Liste des commissaires titulaires :

- Mr CALDI Michel
- Mme MACQUET Chantal
- Mr CARLIOZ Bernard
- Mr DEVILLE Gilbert
- Mr PAHON Gilles
- Mr PONCET André
- Mr LYARD François
- MR BEAUD Henry
- Mme NARSES Isabelle
- Mr BRUNET Thierry
- Mme PIERRE Marie-Pierre
- Mr POTHAIN Frédéric (Hauteville/Fier)

Liste des commissaires suppléants :

- Mr PONCET Joseph
- Mr VIVIANT Bernard
- Mme MAILLARD Marie-France
- Mr DEVILLE Raymond
- Mr VIVIANT Clément
- Mr VIVIANT Albert
- Mme PERRON Christiane
- Mr CHAULIAT Jean-Yves
- Mr DELAYE Roland
- Mr AUDIBERT Daniel
- Mme ANTHONIOZ Nadine
- Mr DEVILLE Stéphane (Lovagny)

Monsieur le Maire précise que cette liste sera envoyée à Monsieur le Directeur des Services fiscaux afin que ce dernier procède à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

3. **COMPLEMENT DE LA DELIBERATION 08-19 / DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE** :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération n° 08-19, en date du 27 mars 2008 concernant les délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire, est incomplète et qu'il convient de fixer les limites ou conditions des délégations données pour ce qui concerne les matières faisant l'objet des points n° 2 (réalisation des emprunts), n° 12 (exercice des droits de préemption) et n° 14 (règlement des dommages provoqués par des véhicules municipaux). Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité de fixer les limites ou conditions des délégations données pour ce qui concerne les matières faisant l'objet des points n° 2 (réalisation des emprunts dans les limites d'un montant annuel de 100 000€), n° 12 (exercice des droits de préemption dans la limite autorisée d'un montant maximum de 500 000€) et n° 14 (règlement des dommages provoqués par des véhicules municipaux dans la limite de 5 000€ par sinistre).

4. **DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE** : Monsieur le Maire expose : un élu doit être désigné au sein de chaque commune par le Conseil Municipal, pour le réseau des correspondants défense mis en place en 2001 par le ministre de la défense : il sera chargé des questions de défense. Il aura

vocation à développer le lien armée-nation. Il sera l'interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région. Monsieur le Maire précise au Conseil qu'il convient donc de désigner ce délégué à la défense : le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité de désigner Monsieur ESCARAVAJAL François, délégué à la défense.

5. **COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES** : Monsieur le Maire informe le Conseil que le conseil de la communauté de communes a été installé, Monsieur DAVIET François en est le Président. Les vice-présidents sont : Bernard SEIGLE, Henry CARELLI, Eric LABAZ, Marcel MUGNIER-POLLET, Michel FOURCY, Jean-Marc STEDIL et Thierry CAZAMPOURE.

6. **REUNION DES MAIRES DU CANTON** : Monsieur le Maire informe le Conseil que le 2 juin 2008, à 19h00 les maires du canton « Annecy Nord Ouest » se réuniront à Nonglard, à la Salle des fêtes.

Fin de séance : 20h30

Affiché le 30 avril 2008